



PRÉSCOLAIRE 4 ANS ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Matériel de base renouvelable au besoin

(Les achats peuvent être réalisés là où vous le désirez. Nous vous informons cependant que la COOP de l'école Le Prélude [2995, avenue des Ancêtres, Mascouche, tél.: 450 492-3607] tient en stock le matériel demandé par l'école.)

Dès le début de l'année	Descriptions
1	Petit sac à collation pouvant contenir un petit napperon ou une serviette de table en tissu, une pochette réfrigérante et une collation
2	Napperons en tissu ou serviette de table (1 pour le sac à collation, 1 pour la boîte à diner)
1	Bouteille d'eau sans dégât remplie à la maison (sera retournée à la maison tous les soirs)
1	Gomme à effacer de type <i>Staedler</i>
2	Boîte de 16 crayons-feutres (trait large) de type <i>Crayola</i> ou <i>Playskool</i> ou <i>Maped</i> ou <i>Staedler</i> dont un couleur beige (évitez les mini crayons) (renouvelable au besoin)
1	Boîte de 24 crayons-feutres (couleurs vives) de type <i>Super Tips pointes Crayola</i> (trait fin et très large en même temps)
1	Crayon à mine de type HB aiguisé
2	Bâtons de colle de type <i>Pritt</i> format Jumbo 40 gr (renouvelable au besoin)
1	Duo-tang de bonne qualité (bleu) ; s'assurer que les tiges métalliques soient alignées avec les trous)
1	Paire de souliers de course à velcro qui demeurera à l'école. De plus, la semelle ne doit pas marquer.
1	Photo récente de votre enfant (d'environ 4 cm X 5 cm)
1	Tablier à manches longues
1	Petite couverture ou serviette de plage pour la détente (d'environ 55 cm X 110 cm)
1	Sac à dos à fermeture éclair (assez grand pour contenir les « duo tang », le sac à collation et la petite couverture)
	Vêtements de rechange (pantalon, chandail, culotte, bas) dans un sac de type <i>Ziploc</i> identifié à renouveler au besoin

Tout le matériel de l'enfant doit être identifié à son nom en lettres moulées avec un crayon permanent (vêtements, souliers, bottes, manteaux, mitaines, cahiers, crayons et capuchons, etc.). L'enfant peut utiliser le matériel de l'année précédente de sa fratrie. Les marques de commerce sont indiquées à titre indicatif seulement.

Nous vous demandons de ne pas apporter le matériel de votre enfant lors de la réunion du 24 août 2023.

Merci de votre collaboration.

DE PLUS, LES FRAIS SUIVANTS SERONT FACTURÉS AUX PARENTS PAR L'ÉCOLE :

Reprographie 4 \$

➔ Nous vous invitons à utiliser le paiement par Internet pour acquitter votre état de compte et cela, au plus tard le 24 août 2023.